



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

L'ENJEU

L'ASN considère que le budget de la sûreté nucléaire doit être renforcé

Au titre de l'article L. 592-14 du code de l'environnement, l'ASN a rendu le 6 mai 2014 un avis relatif au budget du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour les années 2015 à 2017.

Prenant en compte les enjeux de sûreté sans précédent, liés notamment au renforcement de la sûreté des installations à la suite de l'accident de Fukushima, au vieillissement des centrales nucléaires ou encore à la montée en puissance de la problématique du démantèlement, l'ASN confirme la nécessité de renforcer rapidement ses moyens et ceux de son appui technique, l'IRSN, pour disposer, au terme de la période concernée, de 190 emplois supplémentaires (125 pour l'ASN, 65 pour l'IRSN) et d'un budget accru de 36 M€ (21 M€ pour l'ASN et 15 M€ pour l'IRSN).

Ces moyens, évalués conjointement avec l'IRSN, portent sur les missions de contrôle de la sûreté nucléaire prévues par le code de l'environnement.

L'ASN considère que ce renforcement des moyens accordés à la sûreté nucléaire et à la radioprotection répond à une exigence sociétale croissante, qui conduit l'État à intensifier notablement son action de contrôle et de réglementation dans ces domaines. L'ASN relève en outre que le dispositif de contrôle est aujourd'hui confronté à des enjeux de sûreté particulièrement importants (mise en fonctionnement du réacteur EPR sur le site de Flamanville, examen des options de sûreté du projet Cigéo...).

L'ASN rappelle en outre qu'elle a, dès 2011, proposé une réforme du financement du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection afin qu'il s'appuie en partie sur une contribution annuelle versée par les exploitants des installations nucléaires en France. L'ASN suggère que cette refonte du financement du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection favorise le financement complémentaire spécifique des Commissions locales d'information. www.asn.fr

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

- ▲ **28 mai 2014** : audition de P.-F. Chevet par P. Gélard, sénateur de la Seine-Maritime
- ▲ **10 juin 2014** : audition de P.-F. Chevet par H. Mariton, député de la Drôme
- ▲ **19 juin 2014** : audition de la Présidente de l'IRSN
audition du Président du directoire d'AREVA

AGENDA

20-23 mai 2014
Rencontre bilatérale
ASN/NNSA (Autorité
de sûreté nucléaire
de la République
populaire de Chine)
Montrouge

27-28 mai 2014
Réunion préparatoire
de l'IRRS (Integrated
Regulatory Review
Service)
Montrouge

28 mai 2014
Comité directeur
ASN/NRC (Autorité
de sûreté nucléaire
américaine)
Montrouge

16-19 juin 2014
Regulatory coo-
peration forum
(assistance aux pays
émergents)
Le Cap (Afrique du Sud)

L'ASN EN ACTIONS

L'ASN et l'INCa formalisent leur collaboration

Accord-cadre 2014-2015

Agnès Buzyn, présidente de l'Institut national du cancer (INCa), et Jean-Christophe Niel, directeur général de l'ASN, ont signé le 17 février 2014 un accord-cadre de collaboration dans le domaine de la radioprotection pour les années 2014-2015. Dans la continuité des nombreux projets développés conjointement depuis 2006 dans le domaine de la radiothérapie, cet accord-cadre définit les modalités de collaboration entre l'INCa et l'ASN autour de trois axes : l'utilisation médicale des rayonnements ionisants, les pathologies cancéreuses imputables - ou susceptibles de l'être - aux activités nucléaires d'origine médicale ou industrielle et l'exposition de la population aux rayonnements ionisants d'origine naturelle, notamment ceux liés au radon. www.asn.fr

Penly et Cattenom : l'ASN encadre la poursuite d'exploitation

Décisions

Le 13 mai 2014, l'ASN a imposé de nouvelles prescriptions à EDF au terme du deuxième réexamen de sûreté du réacteur 2 de la centrale nucléaire de Cattenom (Moselle) et du réacteur 1 de la centrale de Penly (Seine-Maritime). Les résultats de plusieurs inspections de l'ASN, menées en 2008 (Cattenom) et 2011 (Penly), ainsi que ceux des épreuves hydrauliques de requalification ont été analysés. Sous réserve du respect de prescriptions complémentaires encadrant la mise en oeuvre de modifications et d'améliorations qui font l'objet de deux décisions de l'ASN, celle-ci considère que le niveau de sûreté de ces deux réacteurs est satisfaisant au regard des objectifs qu'elle a fixés pour ce deuxième réexamen de sûreté. www.asn.fr



Bulletin n° 6 "La Sécurité du patient" : "les erreurs de côté"

Se tromper de côté sur un patient lors d'un traitement ? L'erreur paraît improbable, pourtant en 2013, six événements significatifs de radioprotection de ce type ont été déclarés à l'ASN. Quelles sont les situations à risques ? Quelles sont les mesures de prévention et de détection efficaces ? Ce bulletin périodique, publié par l'ASN à l'attention des professionnels de la radiothérapie, propose des dispositions pour éviter la répétition des "erreurs de côté". Ils y trouveront les témoignages de deux centres qui ont mené une analyse approfondie d'un événement de radiothérapie, ainsi que celui de l'Agence régionale de santé de Bretagne sur son action de prévention conjointe avec le centre Eugène Marquis (Rennes). Le bulletin propose en outre de découvrir une initiative internationale, dans le domaine de la chirurgie, pour prévenir ce type d'erreurs. Une ouverture intéressante pour compléter les enseignements tirés en radiothérapie. www.asn.fr

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Prévention incendie

Mise en demeure de CIS bio international

Le 6 mai 2014, l'ASN a mis en demeure la société CIS bio international, qui exploite l'Usine de production de radioéléments artificiels (UPRA) sur la commune de Saclay (91), de respecter les prescriptions relatives à la mise en place de dispositifs d'extinction automatique. En effet, les inspecteurs de l'ASN ont constaté que cette société n'a pas mis en place de dispositif d'extinction automatique dans les secteurs de feu contenant de l'iode. L'ASN a en outre prescrit la présence de personnes dédiées et formées en permanence sur l'installation, pour renforcer la prévention et la détection des départs de feu, réduire les délais d'intervention et diminuer l'impact d'un incendie. www.asn.fr

Incident de niveau 2

Hôpital Haut-Lévêque (Pessac) : l'ASN reclassé l'incident au niveau 2

A la suite d'une série d'événements en 2012 et 2013 relatifs à des fuites du réseau de collecte des effluents radioactifs (principalement de l'iode 131) du service de médecine nucléaire de l'hôpital Haut-Lévêque à Pessac (33), l'ASN reclassé le plus important de ces événements (déclaré en août 2013) au niveau 2 de l'échelle INES du fait d'une surveillance insuffisante du réseau d'effluents et d'un manque de culture de sûreté. Des investigations ont montré que des effluents radioactifs provenant des chambres de radiothérapie interne vectorisée ont été rejetés directement dans le réseau public d'assainissement d'eau au lieu d'être dirigés vers des cuves de décroissance radioactive, entre le mois d'août 2012 et le 27 juillet 2013, à cause d'une erreur de raccordement de canalisation. Le raccordement était défectueux depuis la réalisation de travaux en août 2012. L'ASN, qui relève que cet incident est intervenu alors que deux autres événements relatifs au stockage des effluents radioactifs avaient été déclarés par l'établissement à l'ASN en avril et août 2012, reste attentive à la mise en place des actions correctives. www.asn.fr

CHIFFRES-CLÉS DE L'ASN EN 2013

478 agents
dont **280** inspecteurs

2 191 inspections

12 636 lettres de suite
d'inspections publiées au 31/12/2013
sur www.asn.fr

22 conférences de presse

24 réunions de Groupes permanents d'experts

Travaux des groupes de travail

L'ASN rencontre ses homologues allemands à Bonn

Du 20 au 22 mai 2014, la Commission franco-allemande (DFK) s'est réunie à Bonn sous la présidence du Dr. Axel Vorwerk, directeur général pour la sûreté nucléaire du ministère de l'Environnement allemand, et de Jean-Luc Lachaume, directeur général adjoint de l'ASN.

Cette rencontre annuelle a été l'occasion d'échanges sur de nombreux sujets de collaboration tels que le post-Fukushima, la gestion des situations d'urgences et les déchets radioactifs. La division territoriale de Strasbourg a notamment pu faire un point sur l'état de la sûreté des centrales de Fessenheim et de Cattenom, qui font l'objet de demandes régulières d'informations de la part de nos collègues allemands. La rencontre a également permis de dresser un état des lieux des travaux des quatre groupes de travail qui opèrent sous son autorité. Ils traitent respectivement de la sûreté des réacteurs, de la gestion de crise, de l'environnement et de la radioprotection.

Nouveaux réacteurs nucléaires

L'ASN participe à la troisième conférence du MDEP

La 3^e conférence du *Multinational Design Evaluation Programme* (MDEP) sur l'évaluation des nouvelles conceptions de réacteurs nucléaires s'est tenue à Washington les 14 et 15 mai 2014. Cette conférence a rassemblé environ 150 représentants d'Autorités de sûreté nationales, d'organisations internationales et d'industriels du secteur nucléaire de plus de 17 pays. Elle a permis aux Autorités membres du MDEP de dresser un panorama de l'évaluation réglementaire des nouveaux réacteurs (enseignements de l'accident de Fukushima, activités liées au démarrage...). Les parties prenantes ont rappelé l'intérêt de poursuivre l'harmonisation de la réglementation et des pratiques internationales. Depuis son lancement en 2006, le MDEP poursuit son objectif de développer des approches innovantes afin de mutualiser les ressources et les connaissances des Autorités de sûreté en charge de l'évaluation réglementaire de nouveaux concepts de réacteurs (EPR, AP1000, VVER, ABWR, APR1400). Les Autorités de sûreté se sont donné rendez-vous dans un an pour décider des orientations futures du MDEP. www.asn.fr

VU SUR
asn.fr

► Interviews de P.-F. Chevet et de J.-Y. Le Déaut, président de l'OPECST

LETTRE MENSUELLE ÉDITÉE PAR L'ASN

15 rue Louis Lejeune - CS 70013 - 92541 Montrouge Cedex
Tél. : +33 (0) 1 46.16.40.00 - info@asn.fr
Directeur de la publication : Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN
Directeur délégué : Alain Delmestre
Rédactrice en chef : Marie-Christine Bardet
Conception, rédaction et réalisation : Max Robin - Fabienne Covard
ISSN : 2101-9762.
Disponible sur www.asn.fr - Prochain numéro septembre 2014.

Suivez-nous sur le web et les réseaux sociaux :

www.asn.fr
www.facebook.com/asn.fr
<https://twitter.com/asn>

